

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)  
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)  
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)  
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL  
Madame ARENA  
Madame PONCET  
Monsieur MARINO MORABITO

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

**2024.03.20**

**SÉCURISATION DE L'ACCÈS AU CHÂTEAU DES ALLYMES -  
AMÉNAGEMENT D'ALTERNATS : ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)  
Nomenclature : 3.1.2 acquisitions immobilières

Dans le but d'améliorer l'accessibilité au Château des Allymes, la Commune envisage d'implanter des alternats sur la voie d'accès principal, à savoir la route des Allymes.

En effet, la croissance régulière du nombre de visiteurs et des véhicules qui empruntent cette route (voitures, cars de tourisme, cars scolaires...) nous a amené, en concertation avec la Communauté

001-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_20-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception préfecture : 19/06/2024 1

de Communes de la Plaine de l'Ain qui possède la compétence tourisme, à une réflexion sur la sécurisation de cette voie.

Ces alternats consistent en la réalisation d'un élargissement ponctuel de la chaussée d'une surface de 62,50 m<sup>2</sup> (2,50 m de largeur x 25 m de longueur) destiné à faciliter le croisement des véhicules. Leur positionnement a été défini par un bureau d'étude spécialisé.

Les propriétaires des parcelles concernées ont été approchés en vue de la cession de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet, et ainsi contribuer au rayonnement culturel de la Ville à travers les visites et les manifestations organisées pour un public toujours plus nombreux, dans l'enceinte de ce monument historique classé.

A ce jour les deux premiers alternats ont été réalisés sur les parcelles C 931 et 856.

La Commune a recueilli une promesse de vente auprès de Monsieur André TENAND qui a souhaité nous céder la globalité de sa parcelle, à savoir : la parcelle cadastrée section C n° 824, sise lieudit « Au Mollard », d'une surface de 404 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> (zone N du PLU), soit la somme globale de 80,80 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction étant précisé que les frais de régularisation s'y rapportant seront intégralement pris en charge par la Commune.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie, Bâtiments, Cœur de Ville, Aménagement urbain, Cadre de vie, Développement durable et Agenda 21** lors de sa séance en date du **11 juin 2024**, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **11 juin 2024**, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **DE SE PORTER** acquéreur auprès de Monsieur André TENAND de la parcelle cadastrée section C n° 824, sise lieudit « Au Mollard », d'une surface de 404 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> (zone N du PLU), soit la somme globale de 80,80 € ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
3. **DE DIRE** que les frais de régularisation de cette transaction seront intégralement pris en charge par la Commune ;
4. **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2024.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **21 JUIN 2024**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance

